



Ville de Mèze

N°57

DÉCISION DE M. LE MAIRE

ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

« Travaux de mise en conformité de l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite des écoles et des gymnases de la ville »

Consultation N°24MA-16

M. le Maire de la ville de Mèze,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur aux seuils définissant les procédures formalisées, ainsi que, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant leurs avenants et toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres passés selon les procédures formalisées ;

Vu les offres présentées :

pour le lot n°1A « VRD » par :

- COLAS France, JOULIÉ TP et MARCILLA Rodérick ;

pour le lot n°1B « Gros œuvre et second œuvre » par :

- LE MARCORY ;

pour le lot n°2 « Peinture et signalétique » par :

- Projet Peinture et OKEENEA Bâtiment ;

pour le lot n°3 « Menuiseries intérieures et extérieures bois et alu » par :

- SICRE Menuiserie ;

pour le lot n°5 « Electricité » par :

- G.E.B.T. et 20S ;

pour le lot n°6 « Plomberie » par :

- Yves ESPINASSE et ses Fils ;

dans le cadre de la consultation ;



Ville de Mèze

N°57

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant les offres présentées,

- pour le lot n°1A « VRD » par COLAS France en vue de l'attribution du marché public n°24029 ;
- pour le lot n°1B « Gros œuvre et second œuvre » par LE MARCORY en vue de l'attribution du marché n°24030 ;
- pour le lot n°2 « Peinture et signalétique » par Projet Peinture en vue de l'attribution du marché n°24031 ;
- pour le lot n°3 « Menuiseries intérieures et extérieures bois et alu » par SICRE Menuiserie en vue de l'attribution du marché n°24032 ;
- pour le lot n°5 « Electricité » par G.E.B.T. en vue de l'attribution du marché n°24033 ;
- pour le lot n°6 « Plomberie » par Yves ESPINASSE et ses Fils en vue de l'attribution du marché n°24034.

se révèlent être les offres les plus avantageuses et conformes aux attentes de la commune.

DÉCIDE :

Article 1 :

L'offre présentée par l'entreprise COLAS France domiciliée ZI les Eaux Blanches à Sète (34200) est retenue pour l'attribution du contrat n°24029 portant marché de travaux de VRD pour un montant de 75.000 € HT, soit 90.000 € TTC.

Article 2 :

L'offre présentée par l'entreprise LE MARCORY domiciliée 1 avenue de Montpellier à Clermont l'Hérault (34800) est retenue pour l'attribution du contrat n°24030 portant marché de travaux de gros œuvre et second oeuvre pour un montant de 14.257,50 € HT, soit 17.109 € TTC.

Article 3 :

L'offre présentée par l'entreprise Projet Peinture domiciliée 7 rue des Cévennes à Florensac (34510) est retenue pour l'attribution du contrat n°24031 portant marché de travaux de peinture et signalétique pour un montant de 2.204 € HT, soit 2.644,80 € TTC.

Article 4 :

L'offre présentée par l'entreprise SICRE Menuiserie domiciliée 8 rue des Rosiers à Loupian (34140) est retenue pour l'attribution du contrat n°24032 portant marché de travaux de menuiseries intérieures et extérieures bois et alu pour un montant de 23.805,55 € HT (y compris la prestation supplémentaire éventuelle n°2 retenue), soit 28.566,66 € TTC.



N°57

Ville de Mèze

Article 5 :

L'offre présentée par l'entreprise G.E.B.T domiciliée 486 Avenue des Eaux Blanches à Sète (34200) est retenue pour l'attribution du contrat n°24033 portant marché de travaux d'électricité pour un montant de 6 489,90 € HT, soit 7.787,88 € TTC.

Article 6 :

L'offre présentée par l'entreprise Yves ESPINASSE et ses fils domiciliée 1591 Quai des Moulins à Sète (34200) est retenue pour l'attribution du contrat n°24034 portant marché de travaux de plomberie pour un montant de 6.703 € HT, soit 8.043,60 € TTC.

Article 7 :

Les crédits afférents sont inscrits au budget général de la ville de Mèze au compte 2313 - chapitre 23.

Article 8 :

Le Maire, par délégation n°15 en date du 15 décembre 2021, autorise M. Marcel Graine, Conseiller Municipal, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Article 9 :

La présente décision sera notifiée par :

- publication sur le site de la ville de Mèze,
- transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 10 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site de la ville de Mèze et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mèze, le 11 juillet 2024

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	12.07.2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	12.07.2024
Acte publié, affiché et notifié le	12.07.2024
ACTE EXECUTOIRE	

Le Maire,
Thierry BAËZA

